



COMMISSION DES FINANCES

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2020
MISSION « REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS »

Les remboursements et dégrèvements (R&D) d'impôts d'État sont marqués par une nouvelle hausse en 2020

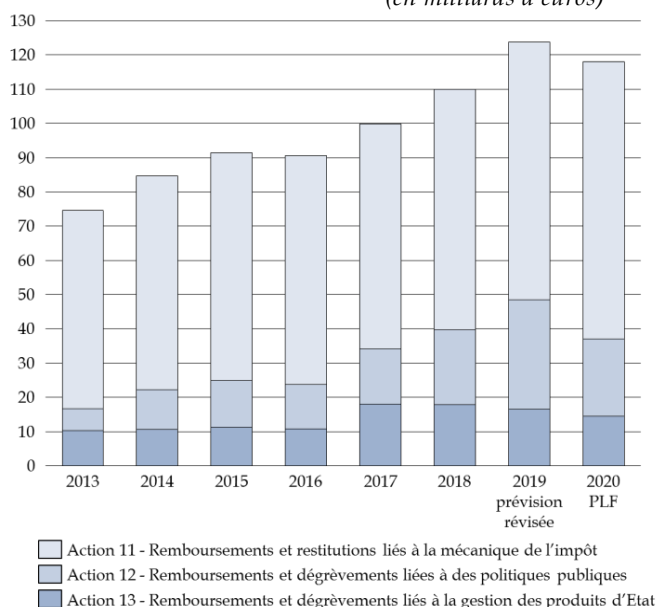
Les prévisions de R&D d'impôts d'État s'élèvent à **117 milliards d'euros** pour 2020. Comme chaque année, les crédits pour 2019 ont été révisés. Ils ont été **portés à 124 milliards d'euros, soit une hausse de 7,5 milliards d'euros par rapport à la LFI**. La croissance continue des prévisions et la récurrence des dépassements n'ont de cesse d'inquiéter votre rapporteur spécial. Depuis 2013, la hausse a représenté 49 milliards d'euros pour le programme.

Parmi les facteurs expliquant cette augmentation, la hausse des restitutions d'impôt sur le revenu liée au prélèvement à la source devrait atteindre **10 milliards d'euros en 2020**.

Les crédits relatifs aux contentieux fiscaux **représentent une charge notable pour la mission, avec un coût prévisionnel pour 2020 estimé à 7 milliards d'euros**. Ces contentieux posent la question du juste niveau d'imposition des entreprises. En effet, les principaux cas de restitution résultent de l'application du droit de l'Union européenne qui se fixe pour priorité **la préservation du marché intérieur et l'absence d'entrave à la liberté de circulation**. L'État se trouve ainsi **condamné à restituer plusieurs dizaines de milliards d'euros aux entreprises**. Outre qu'elle grève directement les finances de l'État, cette vision **libérale de l'économie favorise la concurrence fiscale et la course au moins disant pour la détermination du niveau de l'impôt sur les sociétés**.

Évolution des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État de 2013 à 2020

(en milliards d'euros)

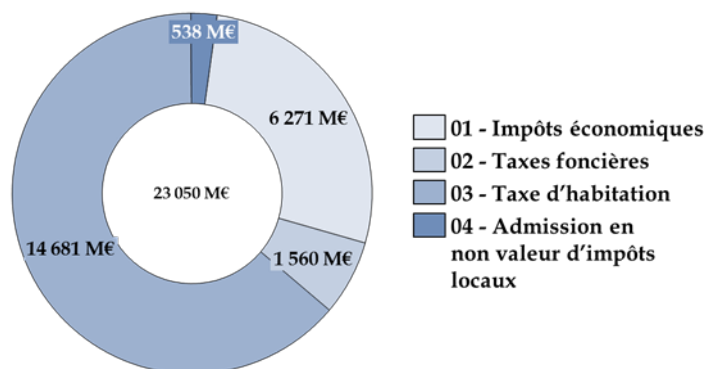


Enfin, les restitutions de TVA représentent **la part la plus importante des R&D d'impôts d'État**. Depuis 2013, ils ont crû de **11,5 milliards d'euros** dépassant les **58 milliards d'euros**. Les informations fournies par le Gouvernement ne permettent pas d'expliquer l'ampleur du phénomène. **Votre rapporteur spécial souhaite que la lutte contre la fraude à la TVA devienne un axe prioritaire de la politique du gouvernement et que des moyens plus importants y soient alloués**.

Les remboursements et dégrèvements d'impôts locaux sont en hausse dans le contexte d'une réforme contestable de la fiscalité locale

- AVEC 23 MILLIARDS DE CRÉDITS DEMANDÉS POUR 2020, LE PROGRAMME « REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS LOCAUX » ATTEINT, UNE FOIS ENCORE, UN NIVEAU RECORD

Répartition des dépenses du programme au PLF 2020



Source : commission des finances du Sénat à partir des documents budgétaires

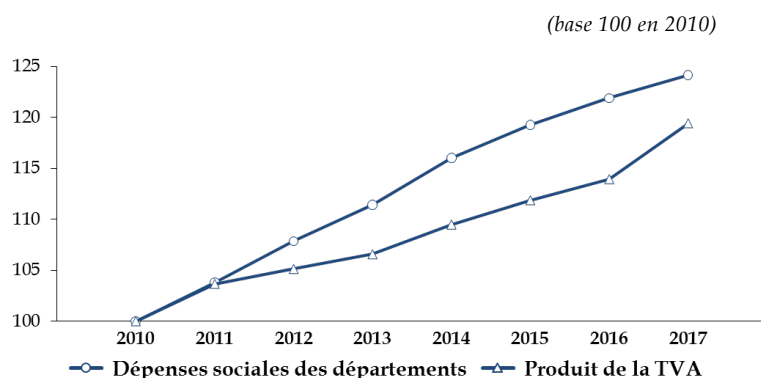
Le niveau des crédits augmente de plus de 16 % par rapport à 2019 sous l'effet du dégrèvement de taxe d'habitation au profit des 80 % de ménages les moins favorisés.

Alors que le coût total se sera élevé à 680 millions d'euros, on assiste à une extinction des contentieux liés à la décision du Conseil constitutionnel « CVAE de groupe » du 19 mai 2017.

- LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ LOCALE EST UN MAUVAIS GESTE FAIT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET AUX CLASSES POPULAIRES

L'élargissement du dégrèvement prévu en loi de finances pour 2018 au profit des 20 % de ménages les plus aisés se traduira par un cadeau fiscal de 7,8 milliards d'euros.

Évolution des dépenses sociales des départements et des recettes de TVA



Source : commission des finances du Sénat

La « compensation de la compensation » par l'attribution d'une fraction de TVA aux départements va les placer dans une situation précaire et dangereuse.

En effet, depuis 2010, leurs dépenses sociales ont augmenté plus rapidement que les recettes de TVA.

Il y a donc le risque d'un important « effet ciseau ».

À l'avenir, les classes populaires supporteront davantage que les ménages aisés la recherche de recettes supplémentaires au profit de l'État en cas d'augmentation de la TVA.



Commission des finances

<http://www.senat.fr/commission/fin/index.html>

Téléphone : 01.42.34.23.28

secretariat.finances@senat.fr

Pascal Savoldelli

Rapporteur spécial

Sénateur du Val-de-Marne

(Groupe CRCE)



Ce document et le rapport (annexe n° 26 - tome III du Rapport général) sont disponibles sur le site du Sénat :

<http://www.senat.fr/rap/119-140-326/119-140-326.html>